



Association à buts multiples
des Communes de la Région
de Grandson

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MERCREDI 19 juin 2024 à 20h00
Grande Salle de Corcelles-Concise**

Président : Claude Roulet
Secrétaire : Virginie Lénart

Ordre du jour :

1. Appel (selon liste de présences)
2. Assermentations
3. Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 17.04.2024
4. Communications du Président
5. Communications du Comité directeur
6. Préavis 03-2024 : Crédit d'étude pour la réalisation d'un réservoir interrégional à Grandson et son réseau de connexion
7. Préavis 04-2024 : Mise en place d'une désinfection par UV aux puits d'Onnens
8. Préavis 05-2024 : Remplacement des pompes au réservoir de Villars-Burquin
9. Désignation de la commune organisatrice de la prochaine séance du Conseil
10. Divers et propositions individuelles

Les membres de la commission de gestion se réunissent avec le Codir.
Le Conseil débute à 20h10.

1. Appels

<u>Présents</u> :	Buts principaux	membres	35/56
	But optionnel « eau »	membres	31/50
	Communes	nombre	16/17
	Communes « eau »	nombre	14/15
	Comité directeur	membres	7/7
<u>Excusés</u> :	Membres		13/56
<u>Absents</u> :	Membres		8/56

Le quorum est atteint et le Conseil peut avoir lieu.

M. Roulet, président, explique que M. Fardel de Fiez a écrit un courrier pour annoncer sa démission en tant que syndic de la commune de Fiez au 30.06.2024 et donc en tant que délégué à l'ACRG.

M. Olivier Patthey de Fiez prend sa place comme délégué.

2. Assermentations

M. Roulet procède à l'assermentation des délégués suivants :

M. Olivier Patthey de Fiez

M. Marc Dechêne de Mauborget

M. Sébastien Bolens de Mutrux

M. Laurent Jaeggi d'Onnens

3. Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 17.04.2024

M. Froidevaux d'Onnens aimerait qu'il soit précisé au point 13 « si les puits d'Onnens devaient être hors service, *suite à une pollution* ».

M. Roulet ne juge pas cet ajout nécessaire étant donné que ce point a déjà été mentionné en amont en référence à la décharge des Echatelards.

Le procès-verbal du 17.04.2024 est accepté (1 abstention).

4. Communications du Président

M. Roulet dit qu'il a appelé ce jour M. Portner pour lui expliquer qu'il existait un risque de recours par rapport aux préavis à l'ordre du jour, notamment par rapport à celui concernant le réservoir de Grandson. En effet, la commission de gestion n'a pas été convoquée pour étudier les préavis. Seule la commission « eau » a été convoquée et a rencontré les membres du Comité directeur lors d'une séance.

M. Roulet a donc appelé la préfecture. Le préfet a proposé d'annuler les trois préavis ou, au moins, uniquement celui concernant le réservoir.

La commission de gestion s'est réunie en début de séance et accepte de se rallier à la commission « eau ». Cela permettra d'éviter un recours pour vice de forme.

M. Roulet relit l'extrait des statuts de l'ACRG et l'article 37 du règlement du Conseil qui mentionnent que la commission de gestion doit être convoquée.

5. Communications du Comité directeur

M. Portner présente ses excuses concernant le fait de ne pas avoir convoqué la commission de gestion pour la consultation des préavis à l'ordre du jour. Il précise que cette erreur ne se reproduira pas.

M. Boesiger de Fontaines confirme que les membres de la commission de gestion, après consultation et lecture des rapports de la commission « eau », se rallient à cette dernière et encourage les délégués à accepter les préavis.

6. Préavis 03-2024 : Crédit d'étude pour la réalisation d'un réservoir interrégional à Grandson et son réseau de connexion

M. Schaffner de Champagne, rapporteur, fait lecture du rapport de la commission eau.

La commission eau invite les délégués à adopter le préavis 03-2024.

M. Kemmling de Giez parle de l'étude par rapport aux conduites de raccordement. Il demande si elle concerne uniquement les 2,1 kms pour descendre sur le réseau ACRG-Sagenord ou également le raccordement avec le réseau de Giez.

Mme Perrin répond que le raccordement sur Giez ne fait pas partie du projet pour l'instant.

M. Froidevaux d'Onnens demande pourquoi le réservoir et sa conduite seront désaffectés.

Mme Perrin répond que le nouveau réservoir se suffira à lui-même que la conduite de l'ancien ne sera plus d'actualité. En effet, elle est sous-dimensionnée, très vieille et elle ne se situe pas sur le bon trajet.

M. Cruchet de Giez confirme que cette conduite est fort vieille et inutilisable pour le nouveau réservoir.

M. Vialatte de Grandson précise que le nouveau réservoir de Grandson sera à la même altitude que celui de Chamblon, donc plus bas, ce qui permettra d'approvisionner les communes et d'établir les connexions. La commune de Grandson décidera ultérieurement du sort de l'ancien réservoir.

M. Froidevaux d'Onnens demande s'il ne serait pas possible d'utiliser l'ancien réservoir comme appoint en cas de surplus.

M. Vialatte de Grandson dit que la canalisation actuelle qui amène l'eau au réservoir de Grandson part depuis la station de pompage de Grandson. Il faudrait donc la déconnecter et la mettre sur un autre réseau. Sinon, c'est Grandson qui devrait pomper l'eau pour l'ACRG dans le nouveau réservoir. Une nouvelle conduite est donc nécessaire. Il précise que la part de 24% de la commune de Grandson d'environ frs 230'000.00 n'a pas encore été validée par la commune.

M. Duvoisin de Tévenon mentionne, en réponse à M. Froidevaux, que la conduite actuelle ne va pas du tout dans la bonne direction et qu'elle est sous-dimensionnée.

M. Roulet relit les conclusions du préavis.

Le Conseil intercommunal de l'ACRG,

« Sur proposition du Comité de direction, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

d'autoriser le Comité directeur de l'ACRG à entreprendre les études pour la réalisation d'un réservoir interrégional à Grandson et son réseau de connexion ;

d'accorder le crédit nécessaire de **971'000 CHF TTC** ; le compte d'investissement 71001.5291 est ouvert à cet effet ;

de financer cet investissement par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;

de réclamer la part des communes concernées au fur et à mesure de l'avancement des travaux ;

de comptabiliser la participation des communes concernées par le compte d'investissement 71001.6321 ;

de prendre acte que l'investissement net sera amorti par le compte 71001.3300 sur une période de 20 ans conformément aux dispositions légales MCH2.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de CHF 43'600 la première année en tenant compte des intérêts (2.0 %) et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur 35 ans (moyenne estimée pour les travaux), le coût représente CHF 35'900 avec annuité constante. »

M. Boesiger de Fontaines propose l'amendement suivant au préavis :

Le Conseil intercommunal de l'ACRG,

« Sur proposition du Comité de direction, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide, **sous réserve d'acceptation de la commune de Grandson de la participation de 24%, ...** ».

Etant donné que ce montant n'a pas encore été validé par la commune de Grandson, il trouve opportun d'ajouter cette phrase dans les conclusions du préavis.

M. Roulet procède à la votation de l'amendement du préavis.

L'amendement est accepté.

M. Vialatte de Grandson explique qu'à ce jour, l'ACRG doit de l'argent à la commune de Grandson. Au vu des montants qu'elle doit, il en résultera un équilibre. Il n'a pas de crainte concernant l'acceptation du montant par la commune mais préfère être transparent à ce sujet.

M. Roulet procède au vote du préavis

Le préavis 03-2024 amendé est accepté (2 absentions).

7. Préavis 04-2024 : Mise en place d'une désinfection par UV aux puits d'Onnens

M. Gerber de Sainte-Croix, rapporteur, fait lecture du rapport de la commission eau.

La commission eau invite les délégués à adopter le préavis 04-2024.

M. Cruchet de Giez demande si un préavis de frs 20 millions sera présenté pour une station au charbon actif afin de lutter contre le chlorothalonil.

M. Portner répond qu'un jugement au tribunal fédéral n'a pas encore été rendu. L'eau de l'ACRG se situe tout près des normes.

M. Pesenti dit que l'application de ces normes est en discussion. Le calcul entre les différentes ressources change le taux. La dilution que l'ACRG obtient par rapport à ses différentes ressources permet d'atteindre des taux proches de la limite.

M. Portner mentionne que la Sagenord songe éventuellement à pomper l'eau au lac. Avec les puits d'Onnens à côté, il serait intéressant de créer un ouvrage entre les deux stations. La Sagenord n'a pas encore la concession pour pomper au lac. Si des mesures devaient être prises pour le traitement du chlorothalonil, une réflexion devrait être faite au niveau régional. Mais aucun préavis n'est prévu pour l'instant.

M. Roulet relit les conclusions du préavis.

Le Conseil intercommunal de l'ACRG,

« Sur proposition du Comité de direction, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

d'autoriser le Comité directeur de l'ACRG à entreprendre les travaux d'installation de systèmes de traitement par UV dans la station de pompage d'Onnens ;

d'accorder le crédit nécessaire de **521'000 CHF TTC** ; le compte d'investissement 71001.5031 est ouvert à cet effet ;

de financer cet investissement par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;

de comptabiliser la participation de l'ECA par le compte d'investissement 71001.6311 ;

de prendre acte que l'investissement net sera amorti par le compte 71001.3300 sur une période de 20 ans conformément aux dispositions légales MCH2.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de CHF 33'750 la première année en tenant compte des intérêts (2.0 %) et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur 20 ans, le coût représente CHF 29'500 avec annuité constante.

M. Roulet procède à la votation du préavis.

Le préavis 04-2024 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis 05-2024 : Remplacement des pompes au réservoir de Villars-Burquin

M. Jaquier de Bullet, rapporteur, fait lecture du rapport de la commission eau.

La commission eau invite les délégués à adopter le préavis 05-2024.

M. Froidevaux d'Onnens conteste les axes nord-sud et est-ouest dans le préavis. Il demande pourquoi une DN de 300 ne serait pas mise au lieu d'une de 250 entre Villars-Burquin et Mauborget afin d'éviter une sous-dimension.

M. Portner répond que M. Wyss a déjà prévu des pompes plus grosses en fonction du futur réservoir de Mauborget. Elles sont adaptées en fonction des conduites qui suffiront à remplir le réservoir. Il n'y a pas de nécessité à en prévoir de plus larges.

M. Schaffner de Champagne précise qu'il n'est pas question de changement de conduite pour l'instant.

M. S. Roulet dit qu'en effet, il s'agit de changer les introductions entre la conduite et les pompes en prévision d'un changement de la conduite en 250. Seuls quelques mètres sont prévus dans ce préavis.

M. Duvoisin de Tévenon relève qu'il est bien précisé en gras dans le préavis que le changement de la conduite en 250 se fera à long terme.

M. Roulet relit les conclusions du préavis.

Le Conseil intercommunal de l'ACRG,

« Sur proposition du Comité de direction, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

d'autoriser le Comité directeur de l'ACRG à entreprendre les travaux de remplacement des pompes au réservoir de Villars-Burquin ;

d'accorder le crédit nécessaire de **681'000 CHF TTC** ; le compte d'investissement 71001.5061 est ouvert à cet effet ;

de financer cet investissement par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;

de comptabiliser la participation de l'ECA par le compte d'investissement 71001.6312 ;

de prendre acte que l'investissement net sera amorti par le compte 71001.3300 sur une période de 20 ans conformément aux dispositions légales MCH2.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de CHF 44'100 la première année en tenant compte des intérêts (2.0 %) et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur 20 ans, le coût représente CHF 38'550 avec annuité constante.

M. Roulet procède à la votation du préavis.

Le préavis 05-2024 est accepté à l'unanimité.

9. Désignation de la commune organisatrice de la prochaine séance du Conseil

M. Patthey propose la commune de Fiez.

10. Divers et propositions individuelles

M. Schaffner de Champagne demande si c'est le bureau ou le Codir qui convoque les commissions.

M. Roulet répond que c'est au bureau de convoquer les commissions et aux commissions de s'organiser ensuite, selon le règlement.

Mme Hottinger de Concise relève qu'il n'a pas été dit que les communes de Corcelles et Concise n'avaient pas le droit de voter les préavis alors qu'elles ne font pas partie du but eau.

M. Maillefer de Grandson parle des coûts de l'énergie. Il demande s'il ne serait pas judicieux de changer les vieilles pompes du réseau sans attendre afin de faire des économies d'énergie, même si elles sont encore en bon état.

Le Comité directeur prend note de cette question et y répondra au prochain Conseil.

M. Schaffner de Champagne relève qu'une audit énergétique sur le réseau ACRG serait intéressante.

M. Froidevaux d'Onnens demande comment le réseau de l'ACRG est piloté. Il évoque le risque d'attaque informatique du réseau et aimerait savoir si un plan d'urgence existe pour pouvoir rapidement réagir.

Le Comité directeur en parlera à sa prochaine séance afin d'apporter une réponse technique lors du Conseil d'automne.

La séance est levée à 21h05 et est suivie d'une verrée offerte par la commune de Corcelles.

Sainte-Croix, le 2 septembre 2024

Le Président



Claude Roulet

La Secrétaire



Virginie Lénart